

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :

24 AVR. 2009

Séance du 16 avril 2009

N°2009.04.A.6.

**OBJET : LOCATION D'UN IMMEUBLE A USAGE D'ACTIVITES – RUE BAPTISTE MARCET - ZAE
GRANGE BARBIER**

Le seize avril deux mille neuf à dix-sept heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Absents excusés :

- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT

La CCVI est propriétaire d'un immeuble à usage d'activités situé au 3 rue Baptiste Marcet - Parc d'activités de la Grange Barbier - Commune de Montbazou. Ce bâtiment destiné à la location est libre de toute occupation.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la gestion des biens relevant du domaine privé de la Communauté ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **De se prononcer** favorablement sur la location de l'immeuble susvisé à l'association d'insertion OBJECTIF, représentée par M. Mickaël LE DORZE, dont l'activité est la lutte contre les exclusions sociales et/ou professionnelles. L'occupation des locaux pourra avoir lieu dès le 1^{er} mai 2009, au prix mensuel à la date du 1^{er} mai 2009 de 700 € net de TVA, le montant étant indexé sur l'indice de la construction ;

- **D'imputer** la recette correspondante à l'article 752 fonction 90 centre de coût 0001 du budget général ;
- **D'autoriser** M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, y compris le contrat de location.

Pour extrait conforme



Le Président

Jacques Durand
Jacques DURAND

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

22 AVR. 2009

Publié ou notifié le :

27 AVR. 2009